

Matières L3

Par **Sarah57**, le **27/08/2008** à **10:03**

Bonjour,

je suis sur le point de m'inscrire en L3. A l'heure du choix des matières c'est à proprement parler la galère...En effet, d'obscures rumeurs circulent quant à la notation en droit des sociétés jugée détestable au 1er semestre et surtout concernant le DJP, il apparaît qu'il est rare d'avoir la moyenne au QCM.

Cependant, j'ai en vue de faire un M2 privé général et "zapper" le DJP me paraît suicidaire - quant au droit des sociétés semestre 1, vous semble-t-il dangereux de ne pas le prendre en td? J'ai le même problème avec le droit fiscal des personnes: est- ce une matière qui est vraiment importante?est- il possible de la reprendre dans les années suivantes?

Merci d'avance

Par **Stéphanie_C**, le **27/08/2008** à **12:49**

Bonjour,

Je sais que l'argument vaut, mais malgré tout je ne crois pas qu'il faille choisir en fonction de la notation, mais en fonction de ce qu'on envisage de faire.

Même avec des tôles dans une matière, c'est rattrapable avec d'autres, et au moins cela permet d'appréhender du droit dont on aura besoin plus tard (et qu'on regretterait de ne pas avoir étudié le cas échéant).

Donc calcul stratégique - peut-être - mais attention à la suite, il vaut mieux choisir des matières qui plaisent.

Effectivement, zapper le DJP est suicidaire pour un M2 privé général, amha.

Le droit fiscal est intéressant mais ne se justifie pas forcément pour le même type de M2 (sauf DJCE en vue ou autre chose qui a attiré à la fiscalité).

Le droit des sociétés sert pour les concours, alors malgré les "notes" difficiles à remonter, je l'avais pris en TD (master privé, à l'époque maîtrise carrières judiciaires) et cela m'a finalement bien servi puisque j'avais eu 16/20 dans une épreuve de concours sur le droit des sociétés.

Il faut avoir un esprit très ouvert pour le droit des sociétés et ne pas voir cette matière de façon scolaire.

Par **Katharina**, le **27/08/2008** à **13:29**

Je pense aussi qu'il ne faut pas voir avec la notation, surtout que chaque personnes est différente, ce n'est pas parce qu'on te dit que c'est dur que toi tu ne trouveras pas la matière

facile, et il faut surtout que tes choix correspondent avec ce que tu veux faire plus tard Image not found or type u

Par **juliette**, le **27/08/2008** à **15:53**

Une question idiote : c'est quoi le DJP ?

Pour les notes je m'y fis pas trop, imagine le prof change, ou alors le prof reste mais change le type d'épreuves et leurs difficultés ...

Par **akhela**, le **27/08/2008** à **16:34**

DJP = Droit Judiciaire Privé, càd de la Procédure Civile.

C'est une matière que personnellement je trouve atrocement chiante et pas très facile mais très très importante. C'est une matière qu'il faut malheureusement connaître et maîtriser le mieux possible.

Par **mathou**, le **27/08/2008** à **17:02**

Bonjour,

Si tu es à Nancy, je dois dire que c'est tout à fait le genre de rumeurs qui circulent...

Honnêtement, le droit des sociétés est une matière importante qui sert de support à d'autres matières, donc c'est toujours utile de la maîtriser. Maintenant, si tu es bien à Nancy, je peux juste te dire que le professeur fait un très bon cours, assez pratique et ouvert, que tu peux compléter avec le manuel du professeur Cozian pour une approche plus scolaire. Les sujets d'examens sont des sujets de réflexion et surtout pas de recrachage de cours, ce qui explique les notes très basses - mais il y a aussi eu des 18, selon la perception du sujet par l'étudiant. Les TD rattrapent aussi la note d'examen. En salle de documentation tu peux consulter les annales pour te faire une idée.

Concernant le droit judiciaire privé, c'est un QCM dégressif, donc lorsqu'il y a plusieurs bonnes réponses à une question et que tu en oublies une, tu perds des points. C'est le véritable QCM en fait. Pour éviter de perdre des points, il est courant de photocopier les annales des années précédentes et de les compléter au fur et à mesure que le cours donne les réponses, puis de les retravailler.

Pour répondre plus précisément à tes questions, il faudrait que tu nous dises tes projets

professionnels

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Sarah57**, le **27/08/2008** à **19:26**

Merci à tous pour votre rapidité...

Quelle efficacité! Je suis effectivement à Nancy.

En fait je projette de passer le concours de commissaire de police, et à défaut de l'obtention de celui-ci, celui d'officier.

Je crois qu'à l'entrée du M2 sciences criminelles la sélection est relativement sans pitié, aussi je dois éviter les matières "à points" qui pourraient m'enfoncer, mon dossier étant déjà peu glorieux (2 redoublements).

DJP et fiscal me paraissent donc plus importantes car privées mais soyons honnêtes, les redoublements ne joueront pas en ma faveur pour intégrer le M2, il me faut donc la licence avec mention assez bien a minima, ce qui paraît difficile quand on écoute les "anciens" se plaindre de la notation arbitraire...

Conclusion: aïe!

Par **Stigma**, le **28/08/2008** à **12:34**

Droit des sociétés j'ai jamais fait : en partie en raison de la rumeur dont tu parles.

Pour ce qui est du DJP, le questionnaire est pas très difficile et c'est à peu de choses près le même d'une année à l'autre... donc avec des annales que tu complètes et que tu révises à fond, si en plus tu sais ton cours, ça va sans trop de problèmes. D'ailleurs, j'avais plutôt entendu dire que beaucoup avaient la moyenne en DJP, perso...

Pour ce qui est du fiscal, c'est pas vraiment du privé. Et le prof, même si son cours est plutôt bien, est assez sévère.. et les sujets qu'il donne (c'est à l'oral) sont parfois bizarres.

Par **Vinz**, le **28/08/2008** à **20:09**

Bonjour!

Je rentre en L3 à Nancy et comme pour beaucoup, c'est la galère pour le choix des matières. Je pense faire un master de droit international ou de sciences politiques, en tout cas pas de droit privé pour moi.

Je pensais prendre au 1er semestre stratif, droit international et libertés fondamentales et en options social, méthode des sciences sociales, histoire de l'état libéral et allemand et au 2e droit international, européen et stratif et les options je sais pas encore.

Bref je zappe les matières de droit privé et notamment le civil, bien que tt le monde me dise que c'est indispensable de prendre civil pour ne pas se fermer de portes pour les masters mais bon le civil c'est vraiment pas mon truc.

Voilà, si quelqu'un pouvait me conseiller ce serait super sympa parce que je suis un peu

:?

déboussolé Image not found Merci!

Par **juliette**, le **31/08/2008** à **11:09**

Merci pour la signification de DJP

Chez nous ça s'appelle procédure civile, et c'est un cours de 30h sans TD.

C'est une matière assez technique, mais pas très dure à comprendre.

Par **Stéphanie_C**, le **31/08/2008** à **12:05**

Le DJP est une matière par exemple très essentielle aux concours de greffier, GEC, magistrat, avocat (puisque cela parle justement de ce à quoi on pourra être techniquement confronté en juridiction).